

## Demande d'adhésion de Moulins Communauté

---

La réunion du Bureau de l'Etablissement de septembre 2015 avait été l'occasion de porter à connaissance la demande d'adhésion à l'Etablissement de Moulins Communauté, en date de l'été dernier.

Il avait été indiqué alors que Moulins Communauté regroupe 26 communes, s'étendant sur un territoire de 750 km<sup>2</sup> au nord-est de l'Auvergne, avec une population de 58.000 habitants. Egalement que cet Etablissement public de coopération intercommunale est présidé par M. Pierre-André Périssol, maire de Moulins.

Etant rappelé que dans le département de l'Allier les villes de Montluçon et de Vichy sont déjà membres de l'Etablissement, il est proposé au Comité syndical, au vu de la délibération produite en annexe de la présente note, d'accepter l'adhésion de Moulins Communauté.

Conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts de l'Etablissement, les assemblées délibérantes des collectivités membres disposeront, « *pour se prononcer d'un délai de 120 jours à compter de la notification de la délibération de l'EP Loire. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable. L'adhésion ne peut avoir lieu si plus des 2/3 des assemblées délibérantes des collectivités membres s'y opposent.* »

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

La délibération de Moulins Communauté précisant que Monsieur Gilles BAY serait son représentant à l'Etablissement, il est proposé d'inviter cet élu aux réunions des instances de l'Etablissement. Sa participation aux votes ne sera toutefois possible qu'une fois pris l'arrêté du représentant de l'Etat prononçant l'adhésion.

Adhésion à l'Etablissement Public  
du bassin Loire Bretagne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	67

## SÉANCE DU 15 JUIN 2015

Le quinze juin deux mil quinze, à 17 heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Salle des Fêtes – Place Maréchal de Lattre de Tassigny à Moulins, commune siège de Moulins Communauté.

## ETAIENT PRÉSENTS

**Président :** Pierre-André PERISSOL

**Vice-Présidents**

Alain DENIZOT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Jacques LAHAYE

**Membres du Bureau**

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Yves LANCHAIS, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET, Monique TOUSSAINT

**Délégués titulaires :** Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE, Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINÉ, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Gilbert NOUHAUD, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

## Délégués suppléants :

## ONT DONNÉ POUVOIR :

Guy CHARMETANT à Jean-Marie LESAGE – Michel SAMZUN à Odile LAINÉ – Sylvie TARDIF à Nathalie MARTINS  
Bernadette RONDEPIERRE à Nicole TABUTIN - Pierre BRENON à Hervé BAUDOIN – Annie BUNEL à Jean-Claude ALBUCHER - Dominique DESFORGES-DESAMIN à Alain BORDE - Pascale FOUCAULT à Jérôme LABONNE - Stefan LUNTE à Cécile de BREUVAND - Jean-Michel MOREAU à Christian PLACE - Eric TOURET à Frédéric VERDIER

## ONT DONNÉ POUVOIR EN COURS DE SÉANCE

Dominique LEGRAND à Johnny KARI (à partir de la délibération C.15.58)

## ETAIENT EXCUSÉS :

William BEAUDOUIN – René MARTIN – Michèle FICK – Julie GUILLEMIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Guillaume MARGELIDON

Direction Urbanisme, Habitat, Développement Durable

Réf SM

### Adhésion à l'Etablissement Public Loire (EPL)

**Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Gilles BAY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion du risque d'inondation ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.566-8 et R.566-14 à R.566-17, relatifs à l'élaboration des stratégies locales pour les territoires pour lesquels il est identifié un risque d'inondation important ;

Considérant l'élaboration prochaine de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) sur le territoire communautaire ;

Considérant l'expérience de même que le savoir-faire de l'Etablissement au service des collectivités territoriales du bassin de la Loire et ses affluents ;

Vu l'avis des commissions et du Bureau ;

**Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'adhérer à l'Etablissement public Loire ;
- De nommer Monsieur Gilles Bay, Conseiller délégué au 2ème pont et aux ouvrages de protection contre les crues, en tant que représentant de Moulins Communauté auprès de l'Etablissement public Loire;
- D'autoriser l'imputation du montant de cette adhésion sur les crédits budgétaires 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente déléguée à  
L'Administration Générale,

  
Cécile de BREUVAND

